

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band: 21 (1933)
Heft: 405

Buchbesprechung: Publications reçues

Autor: Naville, Hélène / J.V. / M.S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

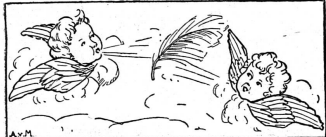
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ches et ses publications; par Frida Wunderlich, secrétaire de l'Institut international de prévoyance sociale; par Ruth Weiland, qui occupait un poste en vue dans les organisations de protection de l'enfance; par Hannah Molte, chef de la Bibliothèque universitaire et municipale de Cologne; par combien d'autres encore?...

La vieille mythologie avait inventé le mythe de Saturne dévorant ses enfants. L'Allemagne de troisième Reich se dépouille volontairement et aveuglément de ses meilleures forces féminines, se prive de concours individuels ou collectifs de tant de femmes que le monde entier pouvait lui envier pour leurs capacités, leurs expériences, leurs initiatives, leur passé de travail intelligent et probe. Ce que des années de patient et fécond labeur avaient édifié est perdu en quelques semaines. C'est désespérant.

Désespérant d'assister ainsi à la mutilation par elle-même d'une grande nation. Désespérant de voir reculer brusquement l'idéal pour lequel toutes nous avons travaillé. Désespérant de devoir perdre de la sorte cette confiance dans le progrès, qui éclairait de sa lumière la route ardue sur laquelle doit cheminer notre féminisme. Désespérant de ne pouvoir rien faire durant cette crise terrible d'un mouvement frère du nôtre, et duquel nous avons reçu tant d'encouragements et d'exemples. Rien faire... que nous cramponner toujours plus fortement à notre idéal féministe, le défendre de toute notre foi et de toute notre ardeur, et ce faisant défendre en même temps l'idéal de démocratie, qui lui est si étroitement lié que sa disparition, même momentanée, son remplacement par telle ou telle doctrine à la mode, serait pour nous aussi lourde de conséquences et de menaces que pour nos sœurs féministes en Allemagne.

J. GUEYBAUD.



DE-CI, DE-LÀ

Les femmes médecins d'écoles.

Nous avons signalé dans notre dernier numéro — en nous étonnant qu'une chose si naturelle doive être considérée comme une victoire féministe — la nomination d'une femme comme médecin d'écoles à Bienne. Aujourd'hui, c'est à Genève que nous avons le plaisir d'annoncer la nomination par le Conseil d'Etat de M^{lle} Mathilde Schenau comme médecin-adjoint au Service médical des écoles. Toutes nos félicitations.

A travail égal, salaire égal.

Au cours de sa deuxième session, tenue à Téhéran, du 27 novembre au 2 décembre 1932, le Congrès des femmes d'Orient a adopté, entre autres, la résolution suivante:

« Les traitements et salaires des hommes et des femmes employés dans les écoles, les bureaux, les fabriques, etc., à conditions égales doivent être égaux. »

(Informations sociales du B.I.T.)



Cliché Mouvement Féministe

Une femme juge d'un tribunal pour enfants... mais c'est aux Indes! Mrs. Jinadajasa est vice-présidente de l'Association des Femmes hindoues.

L'horlogère sans travail et le service domestique

Faisant suite, en quelque sorte, aux articles de M^{lle} Zwahlen sur le service domestique en Suisse d'après le Rapport fédéral sur les conditions du travail ménager, une étude de M. Lampart, inspirée des mêmes sources et publiée dans un journal ouvrier, nous montre comment les chômeuses de l'industrie envisagent la question du travail ménager. Nous en donnons ci-après un bref résumé.

I.

En Suisse, l'offre de main-d'œuvre pour le service de maison ne peut satisfaire la demande de personnel. Il faut donc accorder des facilités à l'immigration des domestiques étrangères. Sur 100 employées de maison, 28 sont actuellement étrangères au pays, le plus souvent Allemandes ou Autrichiennes. En 1930, 17.000 jeunes filles ont obtenu des permis de séjour plus ou moins prolongés; ce personnel immigré est généralement qualifié et sérieux.

Le nombre des chômeuses de l'horlogerie ayant augmenté, on eut l'idée de les transférer dans le service de maison. Et l'on se heurta alors à toutes sortes de difficultés. Il fallut se rendre compte que l'horlogère n'est pas du tout préparée aux travaux ménagers, et qu'elle a une répugnance plus ou moins justifiée pour le métier de domestique. De plus, on s'aperçut que son transfert dans le service de maison n'aurait que peu d'influence sur le refolement de la main-d'œuvre étrangère, et que les secours aux chômeuses horlogères, tout en n'étant pas négligeables, ne constituent que le 1,8 % des allocations

fédérales, cantonales et communales. Il est donc exagéré de dire, comme on l'a fait, que les chômeuses de l'horlogerie, en se refusant au service de ménage, causent un grand préjudice à notre économie nationale. Evitons donc de laisser peser sur elles une certaine réprobation, ou de favoriser des restrictions de secours.

En effet, les salaires réels — c'est-à-dire le gage, plus le logis et l'entretien — actuellement payés aux domestiques étrangères, calculés sur la base de 25.000 personnes, à raison de 180 fr. par mois et par personne, égalent fr. 54.000.000. Or, les salaires réels que pourraient réaliser annuellement les 1.500 chômeuses horlogères célibataires transférées dans le service de maison, calculés sur la base de 160 fr. par mois et par personne, égaleraient fr. 2.880.000. D'autre part, les secours accordés annuellement à ces 1.500 chômeuses célibataires, calculés sur la base de 300 jours ouvrables et répartis sur les caisses de chômage et de crise, ascendent à fr. 1.444.500, alors que si ces 1.500 chômeuses remplaçaient 1.500 étrangères, les 23.500 étrangères restant en Suisse recevraient un salaire annuel de fr. 51.120.000.

II.

Quels sont les obstacles rencontrés dès que l'on tente de faire passer les chômeuses horlogères — et celles de toutes les industries aussi, généralement parlant — dans le service de maison?

Ces obstacles dérivent de certaines particularités matérielles et psychologiques. Tout d'abord, le service de maison n'étant pas rien qu'un métier impose au personnel une forme de vie presque patriarcale, exigeant un effort d'adaptation aux usages et aux conceptions de l'employeur, et privant l'employée d'une partie de son indépendance. C'est, cela a été, et ce sera toujours le plus sérieux obstacle, non seulement au transfert des chômeuses industrielles, mais au recrutement du personnel de maison en général.

Le travail en fabrique, par contre, a comme avantages principaux une définition et une réglementation plus serrées du contrat de travail, une durée plus courte du temps de présence, une rétribution complètement en espèces, des rapports moins étroits entre employeurs et employés, donnant à ces derniers l'impression d'une plus grande indépendance, et, point très important, la latitude de se faire une vie privée individuelle, soustraite à l'influence de l'employeur.

Ajoutons que l'ouvrière industrielle tient à avoir une chambre bien à elle et aménagée à son goût, et qu'elle craint de ne pouvoir, étant domestique et faute d'indépendance, cultiver les relations personnelles auxquelles elle a, comme tout être humain, un droit indiscutable. N'oublions pas qu'une forte proportion des chômeuses horlogères souffre seulement de chômage partiel, et qu'elles redoutent de manquer une occasion de travail professionnel si elles se lient par un contrat de travail extra-professionnel ou s'éloignent de leur localité. De plus, et très justement, elles redoutent « de perdre la main ». Les doigts des horlogères doivent rester souples, agiles et délicats.

Une ouvrière horlogère qui ne chôme pas gagne davantage qu'une employée de maison.

Son gain moyen annuel, calculé sur la base des attestations de salaires déjà modifiées dans le sens de la baisse, est de 2.124 fr. Le gain réel, moyen et annuel d'une domestique, calculé sur la base du salaire au comptant et des prestations en nature, est, pour une débutante, de fr. 1.920. La différence en faveur de l'ouvrière horlogère est de fr. 204.

Et puis, le métier de domestique est trop souvent considéré comme étant vulgaire et peu distingué. Au lieu d'être fière d'être la collaboratrice de la maîtresse de maison et d'envisager son travail comme le travail-type et la plus nécessaire des occupations féminines, l'employée se sent souvent humiliée, et cela bien à tort. Quelques chômeuses, les jeunes surtout, redoutent de quitter leur famille; d'autres, d'être transplantées; d'autres encore, et ce sont les plus intéressantes, craignent de n'être pas à la hauteur d'une occupation à laquelle elles n'ont pas été préparées.

III.

Quelles sont les solutions proposées par M. Lampart et les organisations ouvrières aux problèmes tels qu'ils semblent se poser?

Énumérons-les aussi rapidement que possible: combattre la déconsidération injuste et stupide attachée au service de maison; engager les chômeuses industrielles à suivre des cours ménagers, et les y contraindre s'il le faut; là où n'existent pas de tribunaux de prud'hommes, déférer les compétences nécessaires à d'autres instances judiciaires pour la solution gratuite d'éventuels conflits à l'exclusion de défenseurs et avec le concours d'experts-femmes de ménage; garantir largement le droit d'allocations de chômage en cas de rupture abrupte ou de dédite légale du contrat de travail pour de justes motifs apportés par l'employée; améliorer les conditions générales du travail domestique dans le sens d'une augmentation de salaire et de plus de temps libre.

Les chômeuses devenues employées de maison doivent se rendre compte qu'elles ont un sérieux effort à accomplir pour s'adapter à leurs occupations nouvelles, et les maîtresses de maison doivent moderniser leurs rapports avec les domestiques, et leur assurer une indépendance plus grande; les parents de chômeuses mineures doivent les encourager à suivre des cours ménagers et à accepter les places offertes.

Un dernier point: les chômeuses de l'industrie devenant employées domestiques auront le plus grand intérêt à rester affiliées à leur syndicat professionnel, qui leur sera une aide précieuse en cas de conflits.

V. DELACHAUX.

La plaie du cautionnement

Dans la séance du 18 mai du Grand Conseil vaudois, M. Rodolphe Rubattel, directeur de la Revue (Lausanne), a développé une motion tendant à la limitation des cautionnements ruraux, cette plaie qui a désagrégé tant de familles, anéanti tant de domaines et apporté le malheur dans tant de villages. Parmi les moyens qu'il préconise, M. Rubattel cite l'obligation, pour le cautionnant, d'obtenir le consentement de sa femme, car on sait le rôle que joue la femme,

gement pour tous ceux qui luttent pour un principe de vérité et de justice, à faire parfois un retour en arrière, et à renouveler leur foi en mesurant à travers le temps la lente évolution d'une idée?

Le rôle de la maison de tolérance comme principale source de la traite et les relations internationales du trafic sont dénoncées avec une clairvoyance admirable par les abolitionnistes de la première heure. Les luttes acharnées de leurs adversaires, puis, peu à peu, la confirmation des principes émis au nom de la morale et de la justice par les découvertes de la science, et, depuis 1921, par les travaux et les enquêtes de la Commission consultative de la Société des Nations, c'est ce que M. Reelfs expose avec beaucoup de clarté dans une brochure qu'il consacre à l'histoire d'un des aspects de la traite des femmes et des enfants.

Les personnes que préoccupe la question morale liront avec intérêt et profit ce travail qui, s'il coordonne des faits qui prouvent une fois de plus la faillite de la réglementation, fait ressortir aussi combien tenaces sont encore les vieux préjugés de double morale.

M. S.

LUCIEN PEMJEAN: Vers l'invasion. Editions Baudinière, Paris. 10 f. fr.

L'auteur, frappé d'une diminution du sens national en France, découvre ce qu'il appelle le véritable ennemi, celui du dedans. Ce qu'est cet ennemi, nous laissons aux lecteurs éventuels de ce livre tendancieux le soin de le découvrir.

J. V.

J. D. REELFS, secrétaire général de la Fédération abolitionniste internationale: La traite des femmes et des enfants et la maison de tolérance. 1 brochure de 96 pages. Payot, éditeur.

Quel réconfort n'y a-t-il pas, et quel encourage-

chanter d'un accent mélodieux ce que chantent tous les poètes: l'amour, la nature, les enfants, les vieux logis, la rêverie... et tant d'autres sujets, qu'affectionnent ceux que la poésie a frôlés de son aile. Aujourd'hui elle s'attaque à un sujet plus grave, un sujet qui lui demande un plus dur labeur: elle chante sa ville natale. Elle la chante sous tous les aspects: la Genève du passé, Genève le matin, le soir, Genève par le soleil, Genève par le vent, Genève au clair de lune. Tout en la décrivant, elle en conte un peu l'histoire et en fait surgir l'âme.

En lisant ces beaux vers bien rythmés, si riches d'expressions, dont le Mouvement Féministe a eu la première le 12 novembre, lors de la fête donnée en l'honneur de sa majorité, on se sent fier d'être Genevois, on retrouve avec émotion, sous la banale patine de la Genève d'aujourd'hui, parfois bien décevante, la haute destinée spirituelle de cette ville, sa raison d'être profonde. Car le Message de la Cité est une œuvre de foi qui vous atteint en plein cœur.

Écoutez plutôt quelques-unes des strophes de cet ouvrage remarquable:

Toi l'ancienne Genève

Toi l'aieule au front gris, toi l'ancienne Genève, Tu t'es levée au bord du ciel bleu qui s'achève. La lumière, l'air dur te blesse, trop vibrants, Tu reviens du passé, pâle petite ville. Surprise, le cœur gros, au loin tu te profiles, Mais déjà ressaisie et ferme tu reprends. Ta longue veille, ton amour, ton grand courage.

Et je te reconnais dans le couchant qui luit, Car c'est de toi que la Genève d'aujourd'hui Tient certains traits aigus de l'âme, du visage, Et cette passion des contraires qu'elle a,



Publications reçues

M^{me} EMILIA CUCHET-ALBARET: Le Message de la Cité. 1 vol. Genève, Alexandre Julien, éd.

M^{me} Cuchet-Albaret, auteure de nombreux volumes de vers et d'un recueil de folklores, est un vrai poète, dans toute l'envergure du terme. Nous irons même jusqu'à dire qu'elle est parmi nos meilleurs poètes genevois. Elle voit, elle sent, elle sent, elle comprend, et elle sait exprimer ce qu'elle a vu et senti, en une langue noble, forte, savoureuse, parfois un peu compliquée. Elle ne se contente pas d'avoir de la facilité, elle creuse plus profond dans son art et en extrait les gemmes du vrai talent.

Jusqu'à présent, elle avait consacré sa lyre à